L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 SEPTEMBRE 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 23 SEPTEMBRE.

MM. BRAZE & MARKHAM, rue du Camp No 56, vendent des bottes en peau de veau, fines, à cinq piastres la paire.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et tout concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan, de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Vingt-quatre heures de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par E. Jetharus, à la Bourse des Négociants et des Locataires—Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, borné par les rues Ignatius, Bienfaits, Humanité et l'Avenue St-Antoine; un lot de terre à l'encoignure des rues Prieur et Ursulines, et un autre lot face à la rue des Grandes Hommes, tous deux le Troisième District.

Par E. Jetharus, à la Bourse des Négociants et des Locataires—Un lot de terre face à la route St-Jean, avec magnifique résidence, près de la rue de l'Esplanade.—Idem, un lot de terre dans le Troisième District, avec maisonnettes face aux rues St-Antoine et Marais.

Par G. le Fèvre, à la Bourse des Négociants et des Locataires—Quinze lots de terre sur la rue Broad, convenables au jardin.

Par D. J. Murphy, à la Bourse des Négociants et des Locataires—Le bateau à vapeur Milton Relf—Et à son magasin dessus, chandelles et savon vrai.

Par Montmorency & Rice, dans l'ancienne salle d'encan, rue du Camp—Meubles de bureau.

Par lui-même, au No 62 de la rue du Camp—Instruments d'artiste.—Sur le Levée, au pied de la rue Gravier, chaîne sur la Levée, au pied de la rue Poydras, pommes de terre.

Par J. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Linge fait, cheminées, chapeaux et chaussures.

Par F. Fernandez, à son magasin d'encan—Marchandises sèches, linge fait, bas, chemises, mouchoirs, &c.

Paris mûrs, en sous des rues Chartres et St Louis—Chapeaux, bottes, bredequins lacés, &c.

Par Charles E. Fortier, à son magasin d'encan rue de la Douane No 8—Vitrière, installations de gaz, &c.

Par J. P. Sermon, au coin des rues Magazine et Gravier—Jambons épaules, tabac, whisky, eau de vie, &c.

Par E. Sonki et magasin No 84 de la rue des Magasins—Café, sirop, whisky, marchandises sèches, &c.

La justice en Louisiane.

Arrestation d'un juge et d'un jury pour avoir condamné un nègre voleur.

CONDAMNATION DU JUGE.

Voici une affaire qui doit ouvrir les yeux à tous ceux qui paraissent être encore indifférents au rétablissement du régime civil. La décision rendue par l'assistant-surintendant des affranchis dans la paroisse Bossier est, en effet, fondée sur l'interruption de la loi civile dans cette paroisse. Nous croyons que c'est une interprétation absurde de l'acte du Congrès du 3 mars 1865, et une aussi grande portée à l'autorité que le gouverneur Wells tient du président Johnson, sans bien qu'à celle du juge qu'il a chargé de rendre la justice civile et criminelle.

Mais assez longtemps qu'on pourra dire qu'il y a *interruption de la loi civile*, nous verrons de pouvoir dérange du bureau des affranchis se placer au-dessus des autorités civiles et judiciaires et aucun citoyen ne pourra se flatter d'être à l'abri des poursuites de cette magistrature anormale. Or, comme les agents de ce bureau des affranchis paraissent exclusivement choisis dans une classe d'hommes ayant des opinions prononcées, les blancs sont exposés au sort que le bureau veut éviter aux noirs, d'avoir des juges animés de préjugés de caste et de couleur. La réorganisation du gouvernement civil existe, il faut l'espérer, pour résultat de nous débarrasser de ce régime mixte et de nous faire rentrer dans le droit commun. Il est donc de l'intérêt de chacun de travailler dans la limite de son pouvoir, à hâter la venue de jour où l'Etat sera affranchi de la loi martiale et de la dictature des agents du bureau des affranchis.

Le *Shreveport News* relate ainsi les faits dans son numéro du 12:

La semaine passée il y a eu à Bellevue, paroisse Bossier une session de la Cour de District de la 10me district judiciaire, sous la présidence de l'hon James J. Weems. Pendant la semaine, un nègre a été jugé pour quelque délit, un vol, croyons-nous, et après un jugement impartial par jury, a été convaincu du délit et condamné à un emprisonnement au pénitencier. A peine le résultat était-il connu que le juge et le jury ont été mis en état d'arrestation par le maréchal prévôt du Bossier. Sous quel prétexte cela a-t-il eu lieu? C'est ce dont nous n'avons pas été informés. Il paraît que le maréchal prévôt avait connaissance de l'affaire depuis le commencement du jugement jusqu'à la fin, et qu'il n'a fait aucune objection ni pris aucune mesure jusqu'à ce que le jugement eût été rendu.

Depuis la nouvelle donnée par nous de l'arrestation du juge Weems, il a été amené en ville avec une garde, et a comparu hier matin devant l'assistant-surintendant des affranchis, le capitaine Thomas Callahan. La mesure prise par le bureau dans cette affaire était basée sur le paragraphe 7 de la circulaire No 5, qu'on disait avoir été violé. Après avoir loyalement exposé l'affaire, le juge a été relâché par M. Callahan avec ordre de comparaître le lendemain pour entendre la décision.

Le *Southwestern*, de Shreveport, contient la décision de M. Callahan. Nous en donnons les principaux passages et nous recommandons à nos lecteurs les deux derniers paragraphes comme un échantillon de l'esprit qui anime ces messieurs du bureau des affranchis à l'égard des blancs:

Bureau des Affranchis.
Shreveport (La.) 11 septembre 1865

Etats-Unis contre James I. Weems.

Le défendant a comparu en Cour. Information a été donnée par le capitaine C. E. Berry, maréchal-prévôt de la paroisse Bossier, Louisiane.

Accusation: violation du paragraphe 7 de la circulaire No 5, datée de Washington le 30 mai 1865, émanée par le général O. O. Howard et approuvée par le président des Etats-Unis.

En ce que James I. Weems, faisant les fonctions de juge du 10e district judiciaire de la Louisiane, a, le 7 septembre 1865, au village de Bellevue, dans la paroisse Bossier, Louisiane, fait complaisance et jugé John Gaines, un affranchi, pour le crime de vol, de convoyance; la juridiction, dans ce cas, appartenant au Bureau des affranchis, des réfugiés et des terres abandonnées;

Sur cette accusation, le défendant a plaidé non coupable et s'est déclaré prêt pour le jugement;

Il a soutenu qu'il n'était pas coupable d'avoir "prétendu le droit du nègre à la justice devant la loi ou sur le témoignage pour produire de témoignage" et il a appuyé ce dire d'une citation de son exposé en grand jury à Shreveport et à Bellevue, citation ainsi conçue:

"La guerre qui vient de se terminer, et la Constitution de cet Etat, faite en prévision de cet événement, ont fait du nègre jadis esclave un homme libre. Il est maintenant justiciable des mêmes tribunaux et punissable de la même manière pour ses crimes que le blanc.

"Les limites de vos devoirs seront donc grandement diminuées. Au lieu de borner vos recherches comme avant aux crimes et délits commis par des blancs uniquement, et par un petit nombre de personnes de couleur libres; vous les étendrez maintenant de façon à embrasser ceux qui seront commis par toute la population noire. Les lois de l'Etat de la Louisiane ayant toujours fait de l'homme de couleur libre un témoin compétent devant leurs tribunaux, dans tout procès pour ou contre un blanc, et le nègre autrefois esclave étant libre, il est conséquemment un témoin compétent comme le blanc, dans tous les procès qui vous seront soumis. Nous partons de ce congédiement. Vous êtes les juges du degré de confiance auquel ces témoignages et tous autres cas étoit."

Regardée comme un moyen à l'appui du système de détenir l'ancienne, cette citation ne peut servir pour les raisons suivantes:

1o. Elle admet comme établi le point disputé, en affirmant la possession d'un pouvoir qui est nié dans l'accusation, et traite comme acquis ce qui est en litige.

2o. Elle méconnaît complètement la compétence du témoin intimé à la question de la confiance à y donner au jury.

Cette cité en appelant impartial, et ce serait une règle quand il le nègre et le blanc étaient sur un pied d'égalité comme citoyens, ce qu'il n'est-il pas jusqu'à ce jugement, ce qu'il l'un que comme l'autre. Mais tel n'est pas le cas, spécialement dans le système Bossier. Les ordres du bureau ne laissent aucun doute sur l'intention de ne borner aux blancs seuls les fonctions de juges, et de leur conférer exclusivement les pouvoirs et les prérogatives du système. Admettre la compétence du nègre jusqu'à ce point et laisser l'appréciation de son témoignage au jugement d'hommes qui ont des opinions très relâchées sur son droit à l'existence, serait dans des cas sur six équivalent au rejet de son témoignage, et ne lui donnerait qu'un semblant de remède, quand on réalité il n'en aurait aucun.....

Le point sur lequel toute l'affaire roule est dans la question: y avait il dans la paroisse Bossier, le 7 septembre 1865 une interruption de la loi civile?

(Ici la sentence entre dans une longue discussion pour prouver que la Constitution de 1852 n'est plus en vigueur, et que celle de 1864 n'a jamais été en vigueur dans la paroisse Bossier.)

Le peuple de la paroisse Bossier avait renoncé à leur allégeance à l'ancien gouvernement, et ils ont intérêt passer le 1er lundi de septembre 1864 sans s'amender, et il n'y a jamais eu d'autre jour fixé pour qu'ils puissent par un vote en placer sous la protection de la Constitution. Il n'y a donc dans cette paroisse, du moins que dans toute autre partie de l'Etat de la Louisiane qui se trouvait dans les lignes confédérées le 1er lundi de septembre 1864, ni Constitution, ni loi civile.....

Bref, de quelque façon que nous retournions l'affaire, nous sommes forcés de croire que le 7 septembre 1865, il y avait dans la paroisse Bossier une *interruption* de la loi civile, et nous sommes obligés de conclure qu'en assumant le droit de juridiction sur John Gaines, affranchi, le juge Weems a violé le paragraphe 7 de la circulaire No 5. Aucune pénalité n'est prononcée. Le haut mérite personnel, l'éminence du talent professionnel, et l'inébranlable fidélité du juge Weems au gouvernement quand tous autour de lui l'abandonnaient, sont son soleil et son bouclier aujourd'hui.

Ce bureau n'a nullement dessein de se mêler des affaires de la Cour du juge Weems, excepté pour ce qui a fait l'objet de cette cause. Les blancs peuvent se citer à comparaître devant lui autant que cela leur plaira et nous ne dirons pas un mot. Ils peuvent se faire exproprier de leurs foyers par des décrets signés de sa main, et pour ce qui concerne ce bureau ce sera très bien.

Le juge peut emprisonner et pendre autant de blancs qu'il lui plaira, et nous n'y ferons aucune opposition, mais tant que durera l'interruption actuelle de la loi civile, il ne faut pas qu'il touche à un nègre. Le droit de juridiction sur le nègre appartient exclusivement à ce bureau par acte du Congrès, approuvé le 3 mars 1865.

Le juge Weems a donné avis d'appel et a obtenu 30 jours pour déduire ses raisons.

THOMAS CALLAHAN,
Assistant-surintendant des affranchis.

Les membres du barreau présents à l'arrestation du juge Weems et du shérif Alden, ont immédiatement tenu un meeting et adopté des résolutions énergiques pour protester contre l'arrestation de juge comme illégale et arbitraire, et ont décidé que des copies de ces résolutions seraient envoyées au gouverneur Wells, au commandant général du département et au Président des Etats Unis. Malheureusement, nous craignons que rien ne soit modifié pour le présent au système établi en Louisiane par le bureau des affranchis. Les espérances qu'on avait conçues sur un changement dans le personnel de ce bureau vinrent d'être déçues, et nous devrons nous résigner à rester sous le joug de cette quatrième branche g'unée aux trois branches qui constituaient jadis le gouvernement des Etats Unis, jusqu'à ce que le rétablissement du régime civil soit un fait reconnu à Washington.

LES CAPITALISTES EUROPEENS EN AMERIQUE.

Depuis quelques jours le télégraphe nous adresse des paragraphes plus ou moins intéressants sur une compagnie de capitalistes européens en tournée aux Etats-Unis pour y inspecter les travaux publics. Mais le télégraphe ne nous dit pas quelles sont les vues et les projets de ces riches visiteurs qu'on reçoit partout avec éclat, comme si on attendait d'eux le développement à vapeur des ressources industrielles du pays. Nous ignorons ce qu'ils sont, de quelles parties d'Europe ils viennent et si leur fortune répond réellement à l'idée que les dépêches télégraphiques peuvent en faire concevoir. Nous transcrivons ci-dessous quelques renseignements que le *Missouri Republican* a publiés sur ce sujet dans son numéro du 15:

Ces capitalistes européens, dont l'arrivée à St Louis a été si parfaitement accueillie ont bien gagné toutes les démonstrations de considération et de respect qui leur ont été faites. Des millions ont été consacrés par eux aux améliorations intérieures de notre pays, et d'autres millions sont tenus en réserve pour les mêmes grandes vues. Leur voyage de ce côté de l'Atlantique a été entrepris, nous le croyons, dans le but d'arriver à de nouveaux projets tels qu'ils peuvent se présenter à leur esprit à mesure qu'ils avanceront dans leur tournée de l'est à l'ouest et dans tout l'ouest du nord au sud. Il n'est donc pas hors de propos de dire quels sont ces hommes si bien disposés pour nous et de les faire connaître à nos lecteurs au moins nominalement. En voici la liste:

Sir S. Morton Peto, baronnet, membre du parlement, le plus grand promoteur des chemins de fer en Angleterre.

L'Hon. A. Kinnaird, membre du parlement, et de la grande maison de banque Ransom, Bouverie & Co, de Londres.

Sieur Leon Lillo, le banquier parisien du gouvernement espagnol.

M. Good lui, directeur de la compagnie d'assurance du Roi, de Londres, un des plus riches habitants de cette ville.

M. Satterthwaite, le grand courtier si connu de Londres, dont la circulaire est si familière aux sociétés marmelles. Il opère principalement sur les fonds américains.

M. Forbes, directeur général du chemin de fer de Londres, Chatham et Douvre. C'est une des lignes les plus importantes d'Angleterre.

M. Kennall, fabricant de Rockdale. Un hui'ème de toutes les flanelles tissées en Angleterre sort de ces manufactures.

Le Dr. Black, médecin de Sir S Morton Peto et de toute la compagnie voyageuse.

M. Morton Peto, fils de Sir S. M Peto.

M. Morton Butts, neveu de Sir S. Morton Peto.

M. Bevan, banquier de la grande maison Barclay, Bevan & Cie., rue des Lombards à Londres.

M. T. W. Kinnaird, fils de l'hon. A. Kinnaird, membre du parlement.

M. Cubham, grand propriétaire de mines. Il emploie 5 000 travailleurs.

Le reste de la troupe se compose de MM. Belcher, négociant de Liverpool; Hall, avocat à Liverpool; Grain, notaire à Londres; Rotter, avocat; Woodman, secrétaire de Sir S. Morton Peto; Wood de Londres *Times*; McDermott du *Morning Post*; et Hewin du *Morning Star*.

M. James McHenry, qui a eu l'idée de ce voyage, est un neveu de Baltimore, et un fils du Dr. McHenry si fameux en littérature. M McHenry a la réputation d'être un des princes du commerce d'Angleterre.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU SUD.

Une dépêche de Washington du 15 septembre contient la nouvelle qui suit:

Un télégramme de Columbus, Caroline du Sud, dit que la convention de cet Etat s'est réunie le 13 du courant, et que 100 membres étaient présents.

On regarde cette assemblée comme la plus remarquable qui ait jamais été convoquée en cet Etat.

Les résolutions des sécessionnistes n'ont obtenu que cinq voix. Elles ont été déposées sur la table et on leur a refusé les honneurs de l'impression.

Le message du gouverneur soutient fortement le plan de reconstruction du président.

CONCERT A L'OPERA—Le programme du concert qui sera donné ionté dans la salle de l'Opéra comprend entre autres morceaux l'air du "Sommeil" de l'*Africaine*, chanté par Mlle Alice D....., qui chantera également une ronde intitulée "Alice Falka", composée par M. Cheminigue, et un duo des *Huguenots* avec M. A. G. Mlle Marie C. doit chanter un arioso de l'*Africaine*. Outre divers solos et duos de piano, la partie instrumentale comprend une fantaisie de Sariet pour violon et piano, sur le *Barbier de Séville*, exécutée par Mlle A. G. et M. Dumonet.

SALLE D'ENCAN—M. G. de Fériet, l'ancien vendeur populaire que chacun connaît et regrette, a transféré ses bureaux au No 42 rue Royale, entre Dauphine et Bienville. Il a une spacieuse salle d'encan et peut maintenant recevoir tous les articles dont on veudra lui confier la vente. Un longue expérience dans les affaires et son intégrité bien connue, lui vaudront, sans aucun doute, le succès qu'il mérite.

BIBLIOTHEQUE ET INSTRUMENTS DE CHIRURGIEN—Mardi prochain, 26 du courant, il sera vendu par le ministère de MM. Nelligan & Von Sinken, encanteurs, au No 120 de la rue de la Douane, les meubles, les instruments de chirurgie et la bibliothèque de feu le Dr. F G Graff quelques appareils mécaniques, de l'argenterie, etc. Voir aux annonces.

Nouvelles télégraphiques

(Télégrammes du 21.)

Le département de la guerre, bureau des réfugiés, des affranchis et des terres abandonnées, a fait les nominations suivantes d'assistants-commissaires:

Le gén. Simon pour la Georgie, la Caroline du Sud, à Charleston.

Le gén. Tillson à Augusta.

Le gén. Fisk à Nashville, pour le Kentucky et le Tennessee.

Le gén. Sprague, pour le Missouri et l'Arkansas, à St-Louis.

Le gén. Swayne, pour l'Alabama, à Montgomery.

Le gén. Gregory, pour le Texas, à Galveston.

Le col. Brown, pour la Virginie, à Richmond.

Le col. Thomas, à Vicksburg, pour le Mississippi.

Le col. Osborne, à Tallahassee, pour la Floride.

Le Rev. T. W. Conway, pour la Louisiane, à la Nlle-Orléans.

Il y a des indices qui font penser que la méthode actuelle, très irréprochable, suivant laquelle le bureau des affranchis rend la justice dans les affaires entre blancs et nègres, sera bientôt modifiée ou abolie.

Un rapport officiel reçu du bureau des affranchis de l'Alabama, dit que la situation désordonnée des affaires sociales dans le voisinage de Mobile a nécessité l'envoi d'une force de cavalerie sur le lieu où le désordre est signalé. La nature de ces troubles n'a pas transpiré.

Le président a pardonné à J. E. Rice et à E. H. Cunningham de la Virginie.

Le gouvernement local d'Alexandrie, Virginie, a passé sous le contrôle civil. L'autorité militaire n'a plus rien à y voir.

On parle à New York de négociations qui auraient pour but l'achat de huit steamers dont le service serait de transporter 15,000 hommes pour les Fenians.

On a nié à ce gouvernement (fédéral que un nouvelle quantité d'armes pour les Fenians. à ce qu'on suppose.

Il est proposé d'en acheter davantage encore.

La frégate à vapeur Niagara est arrivée d'Europe à Boston, le 20

Les capitalistes anglais sont aux Chûtes du Niagara.

Ils doivent avoir un grand bal à l'Hôtel International. Les chûtes seront illuminées à la Drummond.

Le gouvernement de la marine a ordonné l'équipement d'une de ses meilleures canonnières pour transporter des officiers distingués sur la côte du Sud.

On croit que le président visitera Wilmington Charleston et l'entre deux

Il y a eu, le 21, au Navy Yard de Washington, une grande crise pour la vente des steamers du gouvernement. Mais les enchères ayant été faibles, beaucoup de ces steamers ont été retirés.

Le Richmond *Whig* dit qu'un autre meeting pour établir une grande compagnie nationale d'Express a été tenu mardi et que plusieurs représentants y ont assisté. Un des objets de cette entreprise est d'donner de l'emploi aux invalides des armées du Sud et du Nord. Capital $5,000,000.

Le général Dodge est revenu à Washington où son tour d'inspection dont le but était de retrancher toutes dépenses inutiles ou dépensables dans le département du quartier-maître.

Les nouvelles de la Havane disent qu'un décret royal rétablit l'armée de Cuba à ce qu'elle était avant l'expédition de San Domingo.

Le steamer Atlantic, de la Nouvelle Orléans, est arrivé à New York le 21.

Ce jour-là, à 10 heures P. M., le coton était à 45 pour le middling, et l'or à 141 1/4. Le change sur l'Angleterre était à 110.

Il y avait une baisse de 10 cents sur le farine.

On écrit de Jackson que la locomotive qui existait sur la ligne du chemin de fer et qui s'étendait à deux milles au sud de cette ville, a été fermée, et qu'un train de Brookhaven y est arrivé sans interruption.

Dorénavant les trains de Canton iront jusqu'à Brookhaven.

L'affaire de Potter, qui a tué un nègre il y a quelque temps à Jackson, a été appelée devant la commission militaire pour être jugée. On se rappelle que l'autorité militaire avait, de force, enlevé Potter à la garde de l'autorité civile.

On hâte beaucoup de maisons en briques à Jackson et les affaires y sont actives.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous trouvons ces nouvelles dans les journaux de l'Ouest du 16; apportée par le bateau *W. H. Osborne*:

France.

Le comte Walewski a offert en démission de sénateur qui a été acceptée. L'Empereur a reçu M. Gladstone, le homme d'état anglais. Il a dit qu'il attacherait toujours une grande importance à voir la France et l'Espagne marcher ensemble, et que le gouvernement français serait toujours prêt à fortifier les liens qui unissent ces deux pays.

La *Patrie* de Paris dit: Tous les précédents du gouvernement Impérial de France le forcent à n'agir sans approbation à la convention Autre Prussienne. Ce qui a dominé dans les arrangements mentionnés à Salzbourg c'est l'idée de renforcer l'annexion du Luxembourg à la France.

L'Impératrice Eugénie est arrivée à Fontaine bleau avec les dames qui ont été blessées à Montebello.

Les réserves de la banque de France accusent une réduction d'environ un million et demi dans l'encaisse et une grande augmentation dans les escomptes.

Le bilan hebdomadaire de cette société était le 21 du courant, et le 21 du courant, et le 21 du courant, et